

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 février 2025 à 20h30**

Présents :

Isabelle VERDUN, Noël PEYRELON, Robert SOUVIGNET, Alexandre ARNAUD, Anthony FERRET, David GRANDMONTAGNE, Michel COURTUAT, Françoise MASSARD, Hervé BONCOMPAIN

Excusés : , Rachel FORESTIER, Séverine SAGUETON, Didier BEAUMESNIL

Pouvoirs donnés : Rachel FORESTIER donne pouvoir à A. ARNAUD, Benoît BERGERON pouvoir Anthony FERRET, Marie Thérèse MARTIN donne pouvoir à Françoise MASSARD

1-Secrétaire de séance :

Madame le Maire prend la parole en demandant s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance, Robert SOUVIGNET se porte volontaire, il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

2-Adoption du compte rendu de séance :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Compte rendu du 06 décembre 2024, pas de remarque, le compte rendu est adopté par 12 suffrages.

3-Approbation des comptes de gestion 2024

Investissement :

Recettes investissement : 748 861,49€

Investissement dépenses : 613 603,02€

Résultat de l'investissement : **135 258,47€**

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 656 205,08€

Fonctionnement dépenses : 447 004,32 €

résultat de fonctionnement : **209 200,76€**

total résultat de fonctionnement et d'investissement :

209 200,76+135 258,47= **344 459,23€**

Approuvé par 12 voix.

4-Vote du compte administratif 2024

Après sortie de Mme le Maire de la salle (s'agissant des comptes effectués par la mairie), le vote portant sur le résultat des comptes administratifs 2024 est approuvé par 11 voix.

5-Affectation du résultat 2024:

Sur 344 459,23€ il est proposé de mettre 30 000€ en fonctionnement et 314 459,23€ en investissement.

Avis favorable de l'ensemble des présents.

6- Approbation de l'assiette des coupes ONF :

Le programme de coupes de bois proposé par l'ONF pour 2025 est présenté:

Les ventes sont, depuis 2019, des ventes publiques de gré à gré par soumissions.

en 2025 : Les Chazes, Louspis 268m³, Pénide, Triadour, Vallogères 470m³ +570m³, y compris les retards d'exploitations prévus les années précédentes.

Avis favorable : 12 voix.

7-Demande de subvention : fonds de concours pour l'extension de la salle des fêtes (stockage matériel sportif):

Le projet consiste à agrandir la salle des fêtes pour le stockage de matériel sportif et pour envisager le développement de l'école, une subvention peut être demandée à la CAPEV (40%), un devis a été établi pour 29365€ HT. Cette extension se ferait sur la partie Nord.

Avis favorable à 12 voix pour.

8- Avis de la Commune pour la participation public par voie électronique pour la déviation RN88 :

Avis favorable motivé par les mesures compensatoires proposées, l'amélioration de la sécurité et la suppression d'une grande partie des nuisances.

Avis favorable par 12 voix pour.

9- Santé au travail (signature d'une convention avec le centre de gestion):

La Commune de Saint Hostien adhère à la convention du Centre de Gestion pour les visites médicales réglementaires du personnel.

Avis favorable par 12 voix pour.

10-Vente à la Région d'une parcelle D1981 :

Pour les besoins d'exploitation et de réalisation de travaux mineurs, la Région nous demande la vente d'une partie de la parcelle D1981 qui est de 639m², la vente de 249 m² est négociée au prix de 0,37€/m² plus 50€ d'indemnité, 0,20 € / m² d'indemnité.

Avis favorable par 12 voix pour.

11- Subvention d'une caméra de vidéo protection au garage communal :

Une demande de subvention sera déposée auprès de la Région pour l'installation d'une caméra de vidéo protection pour sécuriser l'entrée du garage communal et ses abords directs.

Avis favorable par 12 voix pour.

Questions diverses :

Signature pour la convention de dépôt en ligne des dossiers d'urbanisme :

Une convention permettant le dépôt en ligne des dossiers d'urbanisme sera signée avec la CAPEV.

La Région étudie la possibilité de dépollution du site de l'ancien terrain de tennis, dans le cadre des mesures compensatoires des travaux de déviation de la RN 88.

L'affaire Chanal concernant la demande de régularisation de l'étang, refusée par la Mairie est mise en délibérée sous 15 jours par le tribunal.

Le conseil est levé à 22h30.

Le secrétaire de séance

Robert SOUVIGNET

Madame le Maire

Isabelle VERDUN